

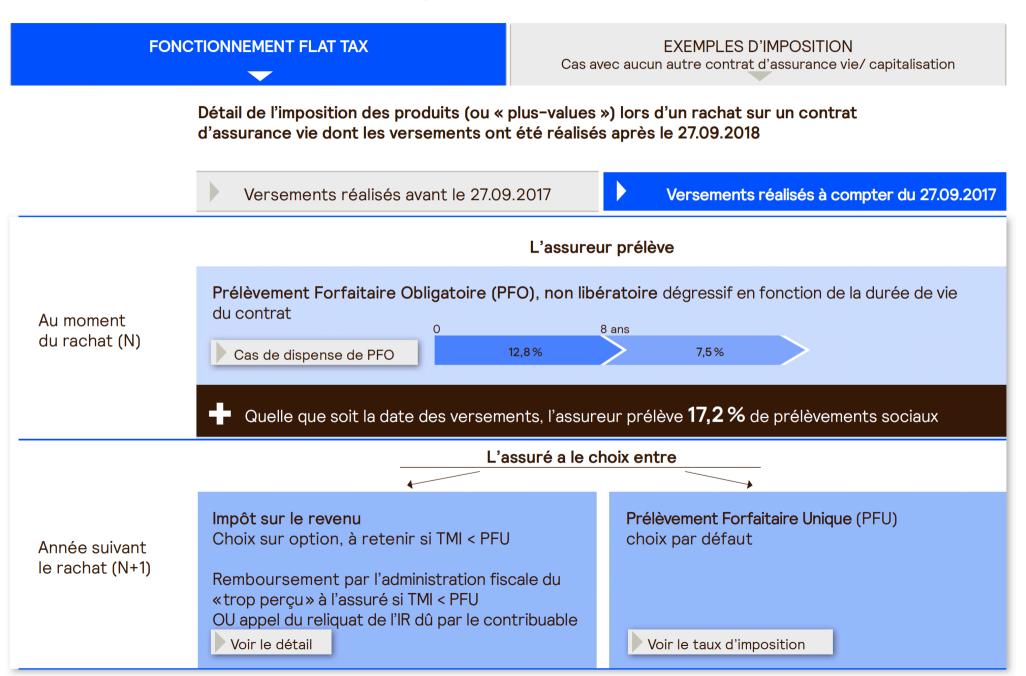
Fonctionnement Flat Tax pour des versements réalisés avant le 27/09/2017 Imposition au PFL/TMI

FONCTIONNEMENT FLAT TAX EXEMPLES D'IMPOSITION Cas avec aucun autre contrat d'assurance vie/capitalisation Détail de l'imposition des produits (ou « plus-values ») lors d'un rachat sur un contrat d'assurance vie dont les versements ont été réalisés avant le 27.09.2018 Versements réalisés avant le 27.09.2017 Versements réalisés à compter du 27.09.2017 L'assuré a le choix entre Prélèvement Forfaitaire Impôt sur le revenu Libératoire (PFL) Au moment au taux marginal d'imposition (TMI), dégressif en fonction du rachat (N) choix par défaut de la durée de vie du contrat, sur option 4 ans 8 ans 0% 14% 30% 41% 45% 7,5% 35% 15% Quelle que soit la date des versements, l'assureur prélève 17,2 % de prélèvements sociaux Année suivant Imposition au barème progressif

le rachat (N+1)

de l'impôt sur le revenu

Fonctionnement Flat Tax pour des versements réalisés à compter du 27/09/2017 Imposition au PFU/TMI



Fonctionnement Flat Tax pour des versements réalisés à compter du 27/09/2017

Cas de dispense de PFO



Fonctionnement Flat Tax pour des versements réalisés à compter du 27/09/2017 Détail du remboursement par l'administration fiscale ou appel du reliquat de l'IR dû par le contribuable



Fonctionnement Flat Tax pour des versements réalisés à compter du 27/09/2017

Taxe d'imposition du Prélèvement Forfaitaire Unique

FONCTIONNEMENT FLAT TAX

Exemple

EXEMPLES D'IMPOSITION

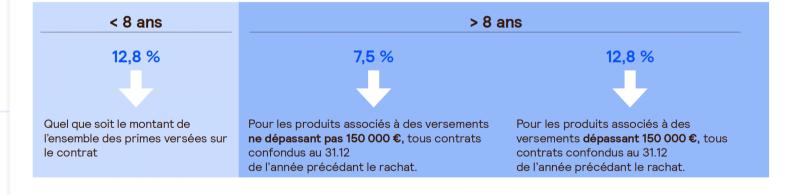
Cas avec aucun autre contrat d'assurance vie/capitalisation

Détail de l'imposition des produits (ou « plus-values ») lors d'un rachat sur un contrat d'assurance vie dont les versements ont été réalisés après le 27.09.2018



Au moment du rachat (N

Le Prélèvement Forfaitaire Unique vient en régularisation du PFO



Année suivant le rachat (N+1)

L'assureur a prélevé un PFO de 7,5 % car le contrat avait plus de 8 ans.

Cependant si l'ensemble des contrats d'assurance vie du contribuable **dépasse 150 000€** de versements tous contrats confondus au 31.12 de l'année précédant le rachat, l'administration fiscale effectue une régularisation du PFO de **7,5** % par un PFU de **12,8** % pour les produits issus des versements **dépassant 150 000€**.

OU appel du religuat de l'IR dû par le contribuable

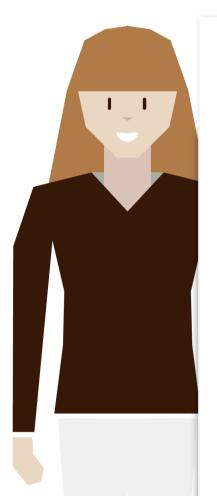
Voir le taux d'imposition

Fonctionnement Flat Tax pour des versements réalisés à compter du 27/09/2017 Au-delà de 8 ans : bénéficiez de l'abattement

FONCTIONNEMENT FLAT TAX

EXEMPLES D'IMPOSITION

Cas avec aucun autre contrat d'assurance vie/capitalisation



Quelles règles de priorité pour l'abattement ?

Après 8 ans et quel que soit le mode d'imposition retenu, votre contrat d'assurance vie bénéficie d'un abattement annuel global sur les produits (intérêts) générés.



4 600 € pour une personne célibataire, veuve ou divorcée



9 200 € pour un couple soumis à imposition commune (mariés ou partenaires de pacs)

Cet abattement s'applique :

- en priorité, aux produits associés à des primes versées avant le 27 septembre 2017,
- puis, si un reliquat demeure, aux produits des primes versées à compter du 27 septembre 2017, en priorité sur les produits soumis au PFU au taux de 7,5 %, puis à ceux soumis au PFU au taux de 12,8 %.

Au-delà de cet abattement, vos produits sont imposés selon le taux et le mode d'imposition retenu.